

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet
Attribution de
subvention à titre
exceptionnel.
Décision

Séance du 11 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 AVRIL 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Nathalie LACUEY à Alexandre BOURIGAULT
Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN
Fatima SABI à Pascal CAVALIERE
Nathalie BIJOUX à Andrée COLLIN
Kamel MEHERZI à Cédric JUIF**

M. Hervé DROILLARD a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1992 la ville de Floirac verse une participation aux associations syndicales ayant en charge l'entretien des espaces verts privés.

Pour pouvoir répondre aux objectifs de l'agenda 21, du projet de ville et de la réglementation (Loi Labbé), un travail spécifique s'est mis en place depuis 2016 pour faire évoluer qualitativement la participation de la ville auprès des associations de lotissement.



L'ASL La Chataigneraie a sollicité un accompagnement financier de la Ville de Floirac pour des prestations non éligibles au cadre général de la subvention pour l'entretien des espaces verts. En effet, le lotissement compte acheter une débroussailleuse ainsi que des équipements de protection individuelle afin de réduire le volume des prestations externalisées. Ceci permet de réduire le montant annuel des factures d'entretien, et donc de la subvention municipale. Cela permet en outre de réaliser des travaux collectifs dans ce lotissement.

Le tableau ci-dessous présente le détail de cette demande de subvention exceptionnelle :

ASL	MONTANT DE L'ACQUISITION POUR L'ASL	TAUX DE SUBVENTION (2022)	MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
La Châtaigneraie	875,60€	50%	437,80€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu le rapport ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 24 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'attribuer à l'ASL La Châtaigneraie une subvention exceptionnelle d'un montant de 437,80 €.

DIT que le montant de la dépense est inscrit au budget à l'article 6574.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
 Pour : 33
 Abstention :
 Contre :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 12 AVRIL 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

